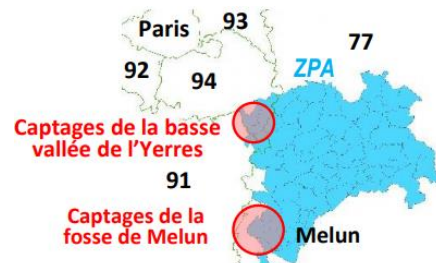




Newsletter n°1 – 2020

Plan d'action pour la protection des captages de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres



Nappe de Champigny : ressource essentielle alimentant en eau potable plus d'un million de Franciliens

Le **Syndicat des Eaux D'Ile-de-France**, **Eau du Sud Parisien** et **Veolia** sont les maîtres d'ouvrage de captages dans deux secteurs hydrologiques de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres. Depuis 2014, les trois producteurs d'eau mettent en œuvre un plan d'action sur ce territoire pour **protéger la ressource** et **améliorer la qualité de l'eau**. Il s'étend sur **63 communes** et **264 exploitations agricoles** de Seine-et-Marne (77), de l'Essonne (91) et du Val-de-Marne (94).

Forts des premiers résultats positifs, de la dynamique collective enclenchée sur le territoire et conscients du chemin restant à parcourir, les trois maîtres d'ouvrage ont décidé de renouveler le plan d'action. L'année 2019 a permis de construire le **second plan d'action 2020-2025** selon les conditions du **XIe programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)**, intégré au **Contrat de Territoire, Eau et Climat de Champigny**. Les actions à mener s'inscrivent dans un contexte national de **réduction des pollutions sur les captages**, poursuivant les mêmes objectifs que le premier plan d'action en termes de **substances phytosanitaires** et de **nitrites**.

Le second plan d'action est divisé en 3 volets : « **Qualité de l'eau** » porté par l'association **Aqui'Brie**, « **Agricole** » animé par la **Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France** et « **Communication** » mené par l'**Assistant à Maîtrise d'Ouvrage**.

Volet Qualité de l'eau	Volet Agricole	Volet Communication
<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Suivre et préciser le fonctionnement de la nappe du Champigny (qualité & quantité) • Axe 2 : Analyser les données des suivis et rédiger les bilans qualitatifs pour chaque champ captant et la ZPA • Axe 3 : Prévoir l'évolution de la nappe du Champigny (modélisation) • Axe 4 : Coordination et communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Accompagnement pour l'optimisation et la réduction de l'utilisation des phytosanitaires • Axe 2 : Développement des cultures bas niveau d'intrants • Axe 3 : Développement des projets de territoire • Axe 4 : Observatoire des pratiques • Axe 5 : Coordination / Communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Aide au pilotage du projet • Axe 2 : Suivi et évaluation du plan d'action • Axe 3 : Déploiement d'une stratégie de communication multi-acteurs visant à promouvoir les réalisations du plan d'action et mobiliser les parties prenantes locales


Laurent Carrot
 Directeur Général
 Eau du Sud Parisien


Bernard Cyna
 Directeur Régional
 Veolia Eau


André SANTINI
 Président
 SEDIF

Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

Le XIe programme de l'Agence de l'Eau a pour objectif l'accompagnement d'actions dans le secteur agricole permettant des **changements de pratiques ou de systèmes de culture**, dont le développement des filières à bas niveau d'intrants, pérennes et compatibles avec la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties (maîtres d'ouvrage, Etat, départements, opérateurs de terrain et Agence de l'Eau) dans le sens des **objectifs environnementaux de la politique de l'eau** et de **l'adaptation au changement climatique**.

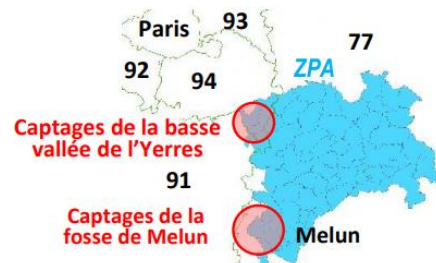
Le CTEC Champigny satisfait aux principes communs des contrats, à savoir : des actions portant sur la préservation de la ressource en eau potable et la protection pérenne des captages ; le choix d'un périmètre le plus pertinent possible ; des engagements et obligations de chaque partenaire compétent avec un objectif quantifié de résultats sur un programme de travaux prévisionnel. C'est ainsi que ce nouveau contrat s'inscrit dans une dynamique d'objectif de résultats qui permettra d'apprécier la valeur des efforts faits au regard des moyens mis en place.





Newsletter n°1 – 2020

Plan d'action pour la protection des captages de la Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres



QUALITE DE L'EAU

Quels impacts ont les infiltrations d'eau de rivières sur la qualité de la nappe pompée aux captages de la Fosse de Melun et de la Basse vallée de l'Yerres ?

Depuis déjà un an la **nappe est surveillée en continu** afin d'apporter les premiers éléments de réponses à cette question assurément stratégique tant pour sa protection que pour prévoir son évolution.

Avec 3 sondes de mesures installées in-situ dans des forages, la qualité de la nappe a été suivie non-stop depuis fin novembre 2018. Malgré quelques difficultés techniques liées aux dysfonctionnements de certaines sondes, certains phénomènes ont déjà été observés. Aux 2 captages situés à proximité de cours d'eau (l'un à 400m de l'Yerres, l'autre à 800m de la Seine), un changement de la physico-chimie de la nappe durant les crues hivernales et printanières de 2019 a été constaté en lien respectivement avec les infiltrations depuis l'Yerres et la Seine.

Suite à l'identification de ces périodes clés, les **conséquences de ces infiltrations** sont analysées plus finement notamment en termes de transfert de nitrates et de produits phytosanitaires. D'une durée de 2 ans, ce suivi s'appuie sur un dispositif renforcé (mesures de nitrates, déplacement d'une sonde, ...) afin de répondre au mieux à cette problématique.



Vérification des appareils de mesures sur les 3 sites

Sandra Bellier

Coordinatrice du volet Qualité de l'eau chez AQUiBrie

AGRICOLE

Conformément à l'objectif donné à l'année de transition 2019, le **conseil individuel aux exploitants** a été renforcé avec le recrutement d'un second conseiller technique. Ainsi plus de **250 rendez-vous individuels** ont été réalisés auprès de plus de **110 exploitations**, dont un tiers rencontré pour la première fois par ce biais depuis 2014.

Par ailleurs, un sondage quant aux perspectives à donner au second plan d'action 2020-2025 a mis en évidence les attentes des agriculteurs en termes de **développement de nouvelles cultures**. Ainsi un tour de plaine sur la **culture de soja** a été organisé durant l'été 2019 sur deux parcelles : l'une conduite en agriculture conventionnelle, l'autre en mode de production biologique. Ces riches échanges ont confirmé que le soja pourrait être une **culture alternative intéressante sur le territoire**, tant sur les plans économique et agronomique pour les exploitations agricoles, que pour préserver la qualité de l'eau et relocaliser la production de cette culture en France.



⇒ **Témoignages d'agriculteurs de la Fosse de Melun : le soja permet...**

... de mieux répartir mon temps de travail, en allégeant les travaux lors des pics d'activité habituels.

... d'introduire une nouvelle culture dans mon assolement pour partager les risques.

... de diminuer mes IFT par rapport à des cultures traditionnelles, je suis engagé en MAEC Eau.

... de poursuivre ma réflexion sur le désherbage mécanique.

En complément de cette réflexion sur le développement de nouvelles cultures, un axe de travail spécifique aux **cultures à bas niveau d'intrants** a ainsi été inscrit dans le volet agricole, reconduit à partir de 2020.

Antsiva Ramarson

Coordinatrice du volet Agricole à la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France

